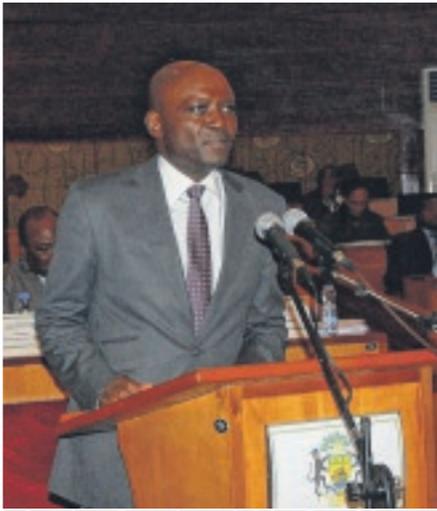


Plénière à l'Assemblée nationale Le texte de Bruno Ben Moubamba rejeté

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Les membres de la Commission de la Planification et de l'Aménagement du territoire n'ont pas validé l'ordonnance relative à l'Orientation de l'urbanisme en République gabonaise présentée et défendue par le vice-Premier ministre. C'était au cours d'une séance plénière qui a eu lieu, hier, au Palais Léon-Mba. Par contre, le projet de loi de Finances rectificatives 2017, a été adopté.



Le vice-Premier ministre Ben Moubamba lors de son audition.



Les élus du peuple désapprouvant ledit texte.

L'ORDONNANCE portant Orientation de l'urbanisme en République gabonaise, présentée et défendue par le vice-Premier ministre en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba, a été rejetée par les députés. C'était, hier, au cours de la séance plénière qui s'est déroulée au palais Léon-Mba, siège de l'Assemblée nationale, sous la direction du président de l'institution, Richard Auguste Onouvié. En présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet et du ministre d'Etat en charge des Relations avec les Institutions, Francis Nkea.

Dans son argumentaire, le membre du gouvernement a tout de même présenté ses éléments de défense. Selon Bruno Ben Moubamba, la révision de l'ordonnance n°0006/PR/2012 du 13 février 2012 fixant les règles générales relatives à l'urbanisme en République gabonaise a pour principal effet d'expurger de son corpus l'ensemble des aspérités qui ont nui à l'efficacité et à l'efficience des politiques jusque-là en vigueur. Aussi, a-t-il précisé que ladite ordonnance vient "clairement" distinguer les missions de conception, notamment l'élaboration des documents de planification qui relèvent de la compétence des services

centraux, des missions d'exécution gérés par les services publics personnalisés en vue de la mise en place d'un guichet unique d'accès à la propriété foncière. Ce sont là, entre autres, quelques raisons énoncées par le ministre en charge de l'Urbanisme. Après audition et discussions, les parlementaires n'ont pas marqué leur approbation. Pour la Commission de la Planification et de l'Aménagement du territoire, en charge de l'examen de ladite ordonnance, deux éléments justifient la non validation du texte proposé par le vice-Premier ministre. D'abord sur la forme, la Commission a considéré que "le texte soumis à exa-

men, présenté comme une ordonnance d'orientation nécessite un large débat aussi bien au niveau du Parlement qu'au sein des administrations impliquées et des collectivités locales". Tout comme sur le fond, "considérant que le texte soumis à ratification est une ordonnance d'orientation, la Commission considère que le caractère urgent n'est pas avéré". Aussi, la Commission "n'a pas relevé d'innovation significative par rapport au texte existant qui est repris à près de 90%". En outre, les députés ont estimé que,

vu l'importance économique et sociale de la question, cela nécessite un large débat. D'où leur recommandation à l'endroit du gouvernement de "présenter ce texte sous forme de projet de loi". A noter, par ailleurs, qu'au cours de la même séance plénière, les députés ont adopté le projet de loi de Finances rectificative 2017, préalablement présenté par les ministres Régis Immongault Tatangani (Économie) et Mathias Otounga Ossibadjou du Budget (lire par ailleurs).

Communiqué du ministère des Affaires étrangères

Le Gabon a appris avec une profonde consternation, les horribles et abjects attentats intervenus, ces derniers jours, à travers le monde, notamment celui qui a eu lieu le dimanche 18 juin 2017, à Bamako au Mali. Cette terrible tragédie ne devrait honorer personne car, ces attaques terroristes ne sont pas seulement dirigées contre le peuple malien, mais contre toute l'humanité qui défend la liberté et les valeurs universelles. En ces sombres circonstances, le Gabon exprime toute sa solidarité aux autorités maliennes, présente ses condoléances et exprime sa compassion aux familles des victimes, directes et indirectes, dont celles des deux compatriotes franco-gabonais. Le Gabon réaffirme son engagement à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le Gabon condamne avec la plus grande fermeté cette attaque qui nous rappelle avec effroi, qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Fait à Libreville le 19 juin 2017

Loi de Finances rectificative 2017 Le tour désormais au Sénat

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le budget rectificatif 2017 a été adopté hier par les députés, au cours d'une séance plénière. Il s'établit à 2 860 milliards de F CFA contre 2 477,5 milliards dans la loi initiale, soit une augmentation de 382,5 milliards. Comme le veut la loi, il revient maintenant aux sénateurs d'examiner ledit texte. Lequel doit être voté en des termes identiques, sinon une commission mixte sera mise en place pour harmoniser les termes entre les deux Chambres du Parlement.

LE projet de loi de Finances rectificative 2017 défendu devant la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, il y a plus d'une semaine, par les ministres Régis Immongault Tatangani (Économie) et Mathias Otounga Ossibadjou (Budget), a été adopté hier par les députés, lors de leur séance plénière. dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Richard-Auguste Onouvié, celle-ci a vu la présence du

Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet. On retiendra que le projet de budget rectificatif 2017 enregistre une augmentation de 382,5 milliards de F CFA. Il s'établirait ainsi à 2 860 milliards contre 2 477,5 milliards dans le texte initial. On notera également que lors de leur passage devant les députés, les membres du gouvernement avaient souligné que ce projet de loi de Finances rectificative 2017 "confirme la volonté du gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des réformes en faveur d'une diversification de l'économie. Dans cet environnement peu favorable marqué par des difficultés macroéconomiques dans la zone Cémac, le gouvernement a élaboré un Plan de Relance de l'économie (PRE) sur trois ans et devrait être mis en œuvre à partir de 2017." Celui-ci est appuyé par les partenaires économiques et financiers, notamment la Fonds monétaire international (FMI) qui vient d'ailleurs de l'approuver (lire par ailleurs), la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement (BAD) et l'Agence française de Développement (AFD)...

Pour leur part, après examen du texte, les députés n'ont pas manqué de faire quelques recommandations au gouvernement. Lesquelles tournent essentiellement autour de : nécessité de restructurer le service de surveillance des recettes douanières avec une affectation budgétaire ; nécessité d'une dotation financière pour l'appui au fonctionnement des services de Douanes ; nécessité de réduire la dépense fiscale au regard de la perte des recettes occasionnée par l'ampleur des exonérations douanières ; nécessité de subordonner les exonérations éventuelles à l'évaluation exhaustive de celles ayant obtenu l'autorisation du Parlement ; respect des principes légaux concernant les budgets des institutions constitutionnelles ; éviter la baisse drastique des budgets des secteurs sociaux ; prioriser les départements dans le choix des projets d'investissements relatifs à la dotation des administrations provinciales ; etc. Le texte devrait atterrir sur la table du Sénat dans les tout prochains jours.

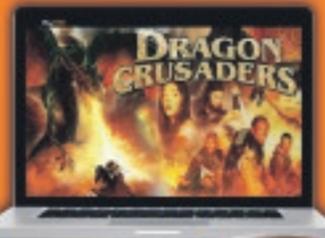


Suivez les meilleurs films et séries!

EXCLUSIVITE

Envoyez par SMS
PS au 505 = 1200F / semaine
PM au 505 = 4500F / mois






Films - Séries - Dessins Animés



L'avisir vous apporte